



## MAIRIE DE CASSAGNES

### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/03/2022 – 20H

Présents : ALASLUQUETAS Philippe, ALIOUI Jean-Charles, CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascale, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, MAROT Jean-Marie, QUATREPOINT Marion

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Marion Quatrepoint est consacrée secrétaire.

Approbation du précédent PV du Conseil municipal.

Ordre du jour :

- Subventions 2022
- Vacants communaux
- Compte-rendu de la réunion des travaux d'aménagement
- Fêtes et animations
- Questions diverses

1) Subventions 2022 (délibération)

Monsieur le maire Jean Marie MAROT demande au Conseil son avis sur les subventions accordées aux associations.

Sylvie CRABIER rappelle que les associations qui souhaitent être subventionnées doivent en faire la demande au préalable par courrier à la mairie.

Jean Marie MAROT demande à ce que cela soit signalé aux associations concernées.

A ce jour plusieurs demandes ont déjà été adressées.

Les associations habituelles :

- Les Pompiers ;
- Ceux de notre âge ;
- L'ACCA ;
- Le Foyer rural ;
- L'Amicale des donneurs de sang ;
- Le Pétanque Club de Cassagnes.

Ainsi que :

- La Ligue contre le cancer ;
- Le Judo club des Fenouillèdes ;
- L'association d'aide à domicile de Saint Paul de Fenouillet.

Jean Charles ALIOUI rappelle qu'il avait été décidé que les associations nationales ne devaient pas faire l'objet d'une subvention communale mais que l'information pouvait être diffusée par la mairie afin que les habitants puissent faire une donation.

Il est également rappelé que seules les associations communales, ayant leur siège social à Cassagnes, peuvent y prétendre.

Accord du Conseil à l'unanimité des voix pour le paiement d'une subvention aux associations communales qui en auront fait la demande auprès de la mairie.

Pour information : la mairie a reçu l'appel à cotisation de l'Association départementale des maires et des adjoints.

## 2) Vacants communaux (délibération)

Demande de location d'un vacant communal de la part de Mr et Mme REBARDY.

Il s'agit des parcelles 1164 et 1201.

Le montant de la location est équivalent à l'impôt foncier.

Voté à l'unanimité des voix.

## 3) Compte-rendu de la réunion des travaux d'aménagement

Albert DELONCA renseigne le Conseil sur les devis envoyés par la société Eiffage au sujet des travaux déjà programmés dans le village.

Il signale que le 4ème devis pose problème à cette société, qui souhaite discuter du dimensionnement des aquodraines à poser, de la légalité du déversement de l'eau pluviale de voirie, polluée par les hydrocarbures, dans le ruisseau, ainsi que du montant des travaux.

A lecture du mail envoyé par l'ingénieur il apparaît que ce déversement est non recommandé mais pas interdit.

L'idée est abordée de demander des devis à plusieurs artisans locaux.

Jean Louis FERRIE propose de juste dévier l'eau vers la rue du Camp Gran et de creuser un caniveau pour drainer l'eau vers le ruisseau.

Au sujet du devis pour la pose d'un trottoir rue Réveille, Marion QUATREPOINT objecte qu'on devrait utiliser un matériau non perméable pour participer à la régulation du pluvial. Comme ce trottoir n'est pas situé à l'intérieur du village sa proposition n'est pas retenue.

Le Conseil est d'accord pour accepter les 3 premiers devis et pour demander à des artisans locaux des devis pour les travaux de la rue du Barrage.

Albert DELONCA informe le Conseil que l'épandage des graines sur les bords du parking de la route de Picaubeil devrait être réalisé le lendemain.

Jean Marie MAROT explique qu'il a rencontré un entrepreneur lors de la dernière réunion du SIVOM et lui a demandé de venir inspecter les chemins de Pleus et de Planèze pour estimer le coût de leur remise en état.

Les viticulteurs de la commune doivent informer la mairie des chemins qui doivent être aménagés.

C'est Richard CRABIER qui se charge de recenser ces travaux.

Ludovic MUIXI étant en arrêt maladie, il faudrait faire appel à un prestataire pour la taille des arbres de la commune.

Fanny LAFAGE va contacter le chantier de Força réal mais ils ont déjà prévenu que leurs plannings sont complets. Il est évoqué la possibilité de faire appel à Thomas SIRE.

Régis MUZEAU est en train de remonter en parpaings le mur qui s'est écroulé avec l'arrachage des arbres aux Hyères. La commission travaux a pensé installer des plantes tombantes pour cacher cette partie du mur.

Pour remplacer la haie, Jean Louis FERRIE propose le Photinia, qui a toutes les qualités requises (croissance rapide/résistant/sobre en eau/décoratif/inoffensif pour les enfants).

Il se charge de se rendre dans plusieurs pépinières pour demander des devis.

Richard CRABIER rappelle qu'il faut amender la terre avec de la terre végétale.

La plantation est prévue pour avril ou mai.

Richard CRABIER demande si des travaux pour l'entretien du ruisseau vont être entrepris par le SMBVA. Jean Marie MAROT nous informe qu'une personne est venue, a inspecté les abords et doit donner des nouvelles.

Dans le cadre de l'appel à projet « biodiversité », il faut planter des jasmins le long de la séparation entre le jardin des oliviers et la propriété de la famille PEYPOCH, et réparer le mur.

Les plantes seront arrosées avec le goutte-à-goutte de la cuve mobile.

Fanny LAFAGE rappelle que pour ces travaux, initialement prévus pour être réalisés par les employés municipaux, Thomas SIRE pourrait être sollicité.

### 3) Compte-rendu de la réunion Fêtes et animations

Les animations pour les enfants prévues à Noël sont reportées aux 9 et 23 avril.

L'information sera bientôt diffusée aux habitants.

Du 28 au 30 avril sera organisée la course cycliste « 66 degré sud » (Gran Fondo Word Séries).

Jean Charles ALIOUI et Philippe HURTEBISE ont assisté à la réunion de préparation.

Ce sera une course sur une route ouverte car c'est du cyclotourisme (les participants doivent respecter le code de la route).

Le parcours sur la commune de Cassagnes, entre 11h et 14h : arrivée par la route de Belestas et traversée du village le long de la route de la Carrerade, en direction du barrage.

Des volontaires, membres du Conseil ou habitants, équipés de gilets jaunes et de petits panneaux sont requis pour assurer la sécurité.

C'est un parcours chronométré mais sur route ouverte, il y a donc besoin de personnes qui connaissent le terrain et assurent la sécurité (ralentissement des voitures) sur les parcelles dangereuses.

La mairie a la possibilité d'installer une banderole et de valoriser les infrastructures d'accueil du village.

Le 17 mars, une réunion sera proposée aux associations et à l'épicerie afin d'établir un calendrier des événements.

Il sera possible de leur rappeler à cette occasion de faire leur demande de subvention par courrier adressé à la mairie.

Il a été acté lors de la réunion de la commission d'organiser la fête du village sur 2 jours, les 11 et 12 août, de manière similaire à l'année dernière, à quelques exceptions près : pas de repas organisé par la mairie le 12 au soir (mais une association est libre de proposer quelque chose) et pas d'animation de plein air le 11 après-midi.

### 4) Questions diverses

La mairie va recevoir un email de l'association des maires de France pour une mobilisation en faveur de l'Ukraine. Elle transmettra aux habitants les informations pour les dons.

Demande d'arrêt de bus à proximité de Cuxous : pas de nouvelles précises mais le projet est accepté.

#### Date du prochain Conseil :

Le Conseil municipal se réunira le lundi 4 avril 2022 à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt-deux heures.